

CODE DE L'U.F. (3) 753232U2A51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseaux	CT	S	10
2. Part d'autonomie		P	2
		Total des périodes	12

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Neau

24/08/2000

[Signature]

ADT ERWONNE

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

-

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] 04.09.2000

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation doit permettre à l'apprenant d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière d'utilisation de ressources Internet et d'améliorer ses techniques de recherche d'informations, tout en adoptant une attitude critique vis à vis de sa démarche.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

L'apprenant devra prouver qu'il est capable de :

- ◆ se connecter à un site grâce à une adresse électronique ;
- ◆ faire rechercher les sites qui contiennent une information précise ;
- ◆ télécharger des logiciels et des documents par des sites et par FTP direct.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF : « Informatique - Introduction à la navigation sur Internet », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux apprenants par poste de travail et plus de vingt apprenants par groupe.

PROGRAMME DU COURS

L'apprenant sera capable, :

- d'utiliser les outils de recherche disponibles sur Internet, à savoir :
 - annuaires (ou catalogues) thématiques,
 - moteurs de recherche et métamoteurs,
 - bases de données spécialisées ;
- d'effectuer des recherches aussi bien sur le WEB que dans les forums de discussion et autres ressources Internet ;
- de discerner les avantages et inconvénients de chacun de ces outils dans le but de les utiliser à bon escient ;
- de prendre conscience des limites de la recherche sur Internet ;
- de concevoir et mettre en œuvre une stratégie de recherche adaptée à l'information recherchée.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :

- de concevoir une stratégie de recherche d'information sur un sujet donné ;
- de mettre en œuvre cette stratégie au moyen de ressources Internet appropriées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'efficacité de la stratégie conçue,
- de la pertinence et de l'adéquation des ressources utilisées,
- de la qualité des informations recueillies,
- du degré d'autonomie atteint.

CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience professionnelle actuelle dans la recherche d'informations au moyen des ressources Internet.